

SÉANCE extraordinaire

Le 17 janvier 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 17 janvier 2022, à 16 h 28, à huis clos par voie de réunion zoom, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, mesdames les conseillères Meggie Ritchie et Josée Collin et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Raynald Leblanc, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

220117.001 SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS EN PÉRIODE D'URGENCE SANITAIRE

CONSIDÉRANT que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

CONSIDÉRANT que depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

CONSIDÉRANT que, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en

vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par réunion zoom ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et résolu à l'unanimité ce qui suit :

Que le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par réunion zoom;

Que la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables soit, ici sur le site WEB de la Ville de Chandler (www.villechandler.com) et sur la page Facebook de la Ville de Chandler;

Que l'enregistrement des séances ordinaires débutera à 16h30 et que par souci de transparence pourront être visionnées sur chaîne [Youtube de la Ville de Chandler](#) et seront en rediffusion sur le canal communautaire TÉLÉVAG;

Que toute personne voulant adresser une question aux membres du conseil pourra le faire en formulant sa demande par courriel à hdvchan@villechandler.com au plus tard à 15 h le jour même de la tenue de la réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220117.002 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout propose la levée de l'assemblée à 16 h 37.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraïche
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier